ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

PROGRAMME DE FORMATION
Engager une démarche qualité dans l'entreprise pour sécuriser les process.
Partie 2

Introduction sur l'environnement global de l'intervention :

Dans un contexte quotidien de développement de nos usages, nous avons mis en place en 2021 une réflexion collective sur nos process et une optimisation de ces derniers.
Après un an de mise en place de nouveaux outils et nouveaux usages, il est aujourd'hui nécessaire d'exercer un retour d'expérience afin de marquer les points d'amélioration et cibler les freins au développement.
Cette formation aura donc pour but de d'ancrer dans le long terme un fonctionnement idéal créé et organisé par tous.

Durée : 5 jour (40 heures)
Public concerné : Dirigeants, salariés

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Continuer de structurer le développement équilibré et durable de l'entreprise collectivement et individuellement.
- Sensibiliser l'équipe à la mise en place d'une démarche réflexive afin de prendre conscience des actions collectives et individuelles. (Identifier ce qui fonctionne et les freins au développement afin de les capitaliser et/ou adapter).
- Développer des outils collectifs et collaboratifs tout au long du process
- Définir un temps dédié et créer un lexique des bonnes et mauvaises conduites sur un chantier, de l'élaboration du devis à la pose des ouvrages
- Approfondir la capacité de prioriser des tâches afin de continuer les montées en compétences et développer l'autonomie.

PROGRAMME DE FORMATION

1. **Service contrôle qualité**
 - Retours d'expériences sur les étapes et process de l'année
 - Temps réflexifs sur ce qui a fonctionné et comprendre les mécanismes de réussites
 - Temps réflexifs sur ce qui n'a pas fonctionné et comprendre quels ont été les freins et définir les solutions à apporter
 - Atelier collectif sur l'établissement des process manquant et rédaction des modes opérationnels sur leurs mises en place et les responsabilités qui en découlent.
 - Définir, lister et hiérarchiser les démarches.
 L'ensemble de cette réflexion se fera sur l'axe individuel et collectif. L'objectif est de prendre conscience des changements qui ont été opérés, comprendre les changements d'usages par poste et ses effets bénéfiques sur les procédures, la fonction, le rendement et la qualité de vie.
 Il sera aussi pris un temps pour prendre conscience des changements sur les différentes fonctions de l'entreprise.

2. **Développement de la diffusion horizontale de l'information**
 - Retour sur expériences sur les mécanismes de la communication des process mis en place sur l'année
 - Ateliers de construction d'outils collectifs et collaboratifs en lien avec les points traités.
 - Atelier sur la construction des supports adéquates pour une diffusion simple et durable
 Ces sujets seront traités sur différentes thématique et sujets : Supports informatiques, trame du serveur et du dossier type ; Flux physiques, matériaux, véhicule et ouvrages.
 Echanges autour du/des fonctionnements, besoins individuel et collectif afin que chacun prenne conscience des contraintes et usages métiers de ses collaborateurs et de l'entreprise.
 Cette partie de la formation se fera sous forme de formation/Actions en mettant les participants dans la posture de créer leurs propres supports : production de trames d'usages facilement diffusables (affichage sur site, livret d'accueil, chartre de fonctionnement).

3. **Le Feed back**
 - Définition et mécanisme de la mise en place de l'outil feed back
 - Atelier individuel et collectif sur la mise en place de process pour poser sa réflexion sur ses actions, sa fonction, sa posture et son organisation.
 - Construction d'outil pour organiser et remonter les informations

- Topo sur l'intérêt de capitaliser sur ses bonnes actions et ses erreurs. Outils sur la réflexivité.
- Définir les canaux de la circulation de l'information.
 L'ensemble de cette réflexion se fera sur l'axe individuel et collectif.

4. Développer l'organisation du quotidien et définitions des projections collectives

- Construction et organisation collectives des plannings et plans de charge,
- Topo sur les différents processus de décision et de planification collectives intégrant les contraintes métier et quotidiennes de chacun. Topo, échanges et mise en place du plan d'action personnalisé à l'équipe.
- Topo sur la gestion du temps individuelle et collective. Echanges pour prendre conscience des incidences de ses actions individuelles dans l'organisation générale. Construction collective sur la mise en place d'une temporalité dans ses tâches, fonctions, …
- Travail autour de l'identification des anomalies dans un plan de charges pour protéger les actions individuelles et collective et sécuriser la chaine de production.
- Topo pour prendre conscience individuelle et collective sur l'enjeu de tenir des délais sur la livraison d'une commande à son client (contrat-devis client) et savoir poser un rétro planning.
- Démonstration et prise en main du logiciel interne Gesco.

5. Organisation de son temps de travail :

- Mise en place d'un temps réflexif sur sa fiche de poste et des responsabilités qui en découlent :
 - ✓ Réflexivité sur sa fonction et les incidences dans l'organisation générale de l'entreprise.
- Topo sur la gestion des urgences individuelle et collectives.
- Topo et mise en place d'un plan d'action sur le développement de son autonomie dans la gestion de son travail en prenant en compte la dynamique collective et individuelle.

LIVRABLES

- Support de formation
- Plan d'action collectif et personnalisé : Principaux processus de fonctionnement, Axes prioritaires à travailler, Pistes d'actions d'amélioration activables, Outil d'aide à la clarification des processus de décision

DÉROULEMENT ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Retour sur expériences ; exposés dynamiques s'appuyant sur les techniques de management visuel.
- Chaque sujet est traité en s'appuyant sur les contextes réellement vécus par les stagiaires.
- Adaptation des outils à la réalité de chaque organisation pour faciliter la mise en application sur le terrain.
- Outils utilisés : plan d'action, tableaux de bord

Programme établi le 28/07/2022

ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

ORGANISATION & INSCRIPTION

Intitulé de la formation	**Engager une démarche qualité dans l'entreprise pour sécuriser les process. Partie 2**
Public concerné	Dirigeants, salariés
Lieu de la formation	52 route de Gouesnach, 29760 PENMARCH
Dates et horaires	Du 17 au 21 Octobre 2022 de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00
Durée totale	5 jours (40 heures)
Pré-requis	Identifier lister et imprimer les outils développés pendant l'année Identifier les écueil rencontrés sur chaque postes de l'année passée (production, organisation, communication interne)
Type de formation	Présentiel
Tarif	**Tarif adhérent** au réseau ÉCHOBAT : 600 € TTC (soit 500 € HT) par participant La formation peut se mettre en place à partir de 5 inscrits.
Date limite d'inscription	15 jours avant la date de démarrage sous réserve de place disponible.
Intervenant·e·s :	Sylvain Hérault
Matériel à prévoir	ras
Évaluation des acquis de la formation	Évaluation individuelle en auto-positionnement à l'entrée et à l'issue de la formation Évaluation formative sur les compétences acquises, les techniques utilisées et sur la compréhension des enjeux. Remise d'une attestation à la fin de la formation.
Documentations remises	Supports de formation à disposition sur KROQI : une plateforme web d'accès gratuit pour tous les professionnels de la construction et de l'aménagement. L'accès au dossier dédié à cette formation sera communiqué avec la convocation.
Responsable de la formation	David CHARRON, ÉCHOBAT Développement
Accessibilité	Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation), contactez notre Référent Handicap Anne Beauchêne Tél : 02.85.52.24.54 formation@echobatdev.fr
Recommandations spécifiques dans le cadre du COVID	Dans le cadre de la situation sanitaire, nous serons amenés à respecter et faire respecter certains protocoles afin que chaque participant soit le maximum en sécurité : lecture et signature du protocole à respecter en début de formation.

Nom de l'entreprise			
Adresse			
Code Postal		**Ville**	
Adresse mail		**Tél.**	

Stagiaires			**Statut** (Cocher la case correspondante)			**Nom de l'OPCO**	**Tarif**	
Nom	**Prénom**	**Date de naissance**	**Gérant**	**Salarié**	**Autre**		**HT**	**TTC**
			□	□	□		€	€
			□	□	□		€	€
			□	□	□		€	€
			□	□	□		€	€
			□	□	□		€	€
						TOTAL TTC à régler		**€**

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de ÉCHOBAT Développement (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1444 5004 0008 0051 8932 450 - BIC CEPAFRPP444

Date : ……/……/…… **Signature et cachet :**

ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet et champ d'application
Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par ÉCHOBAT Développement (ci-après désigné « l'Organisme de formation ») au Client.
Ces conditions générales de vente et de participation concernent toutes les sessions organisées, quelles qu'en soient les modalités pédagogiques. Les formations peuvent être réalisées à distance, dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués ou mis à disposition par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

2. Modalités d'inscription et documents contractuels
Toute inscription ou commande de formation vaut acceptation entière et sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).
Toute formation organisée à la demande du Client fera l'objet d'une proposition pédagogique et financière de la part de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.
A réception de toute inscription, une convention de formation est adressée au Client. Celle-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation dans les plus brefs délais. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la convention de formation.
Après confirmation de la tenue de la session, et au plus tard 7 jours calendaires avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le Client sera chargé d'en informer le(s) Stagiaire(s) concerné(s).
A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client les documents nécessaires à sa demande de prise en charge du paiement par un organisme collecteur (facture, copie de la feuille d'émargement, attestation de fin de formation).

3. Modalités de formation
L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.
Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de Stagiaires sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.
Les Stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur du lieu où se déroule la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.
Les contenus des programmes, tels qu'adressés aux clients, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des Stagiaires ou de la dynamique du groupe.
L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

4. Modalités financières et règlement
Tous les prix indiqués sur les supports de communication de l'Organisme de formation sont en euros et hors taxes, ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.
Toute formation commencée est due en totalité, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.
Le règlement du prix de la formation est à adresser à l'Organisme de formation lors de l'inscription à la formation, par chèque ou virement, et dans tous les cas avant le démarrage de la formation. En cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé au premier jour de la formation.
L'Organisme de formation adresse une facture acquittée au Client lors de l'encaissement du règlement intégral de la formation.
En cas de règlement par l'organisme collecteur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge et de communiquer l'accord de financement à l'Organisme de formation avant le début de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.
En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré de pénalités de retard.

5. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation
L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de Stagiaires à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 20 jours calendaires avant la date de la formation.
L'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'évènements fortuits ou de force majeure.
L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur absent par une personne aux compétences techniques équivalentes, ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.
Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût.

6. Annulation, report de participation ou remplacement de stagiaire par le Client
Formation programmée par l'Organisme de formation
Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation du catalogue sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la formation (coordonnées : ÉCHOBAT Développement – 8 rue de Saint Domingue 44200 Nantes - formation@echobatdev.fr). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 20 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.
En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client reste redevable de l'intégralité du montant de sa formation.
Le Client peut demander le remplacement d'un Stagiaire, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis avec le Client et figurant dans le programme de la formation.

Formations organisées à la demande du client
Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation spécialement commandée à l'Organisme de formation.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 30 jours calendaires avant la date de la formation, seuls les frais déjà engagés et non remboursables au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) sont facturables au Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 30 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

7. Propriété intellectuelle
Les supports papiers ou numériques remis lors ou dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation et/ou de l'intervenant sous-traitant de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement ou diffusés sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Organisme de formation, sous peine de poursuites judiciaires.

8. Informatique et libertés
Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux seules fins administratives et contractuelles, de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de formation.
Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ÉCHOBAT Développement – 8 rue de Saint Domingue 44200 Nantes ou formation@echobatdev.fr

9. Réclamations, attribution de compétences
Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (ÉCHOBAT Développement – 8 rue de Saint Domingue 44200 Nantes ou formation@echobatdev.fr), qui s'engage à prendre en compte et traiter cette demande dans les meilleurs délais.
Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes.